



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 66488

Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'augmentation de 73 millions d'euros en 2015 annoncée du budget de l'aide médicale d'État (AME), selon le projet de loi de finances pour 2015. L'AME permet la prise en charge des soins des étrangers en situation irrégulière. Cette augmentation de crédit s'explique par l'augmentation du nombre de bénéficiaires. Lors du précédent budget, les crédits de l'AME avaient déjà été augmentés de 17 millions d'euros. Il lui demande ce qu'elle pense d'une telle augmentation alors que les Français voient leurs impôts augmentés d'une manière considérable.

Texte de la réponse

L'aide médicale de l'Etat (AME) répond à une triple logique de santé publique (éviter la propagation de maladies), humanitaire (donner un accès aux soins à des personnes fragiles) et économique (prévenir les surcoûts liés à des soins retardés et pratiqués dans l'urgence). Financé par la solidarité nationale, le dispositif fait depuis sa création l'objet d'un suivi permanent qui a conduit à l'aménager pour gagner en efficacité et en maîtriser les dépenses. L'accès au droit a ainsi été plus strictement encadré. Une condition de stabilité de résidence pour bénéficier des prestations en cours d'année de droit a été instaurée tandis que le champ des dépenses prises en charge a été limité aux actes, produits et prestations exclusivement destinés au traitement ou à la prévention d'une maladie. Pour éviter les fraudes, il a par ailleurs été créé, depuis 2010, un titre d'admission, imprimé sur un papier sécurisé, comportant la photo du bénéficiaire et contenu dans une pochette plastique scellée. Ce document fait systématiquement l'objet d'une remise en mains propres par la caisse à son titulaire. Aussi, le rapport de la mission d'audit de l'AME menée au cours du second semestre de l'année 2010 par les services de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de l'inspection générale des finances (IGF) ainsi que le rapport d'évaluation de l'AME de l'Assemblée nationale de juin 2011, rédigé par Messieurs Goasguen et Sirugue, ont rendu des conclusions et des recommandations très similaires aux termes desquelles il apparaît que les processus de gestion et notamment de contrôle sont bien maîtrisés par les caisses. Ainsi, la progression ces dernières années du budget affecté à l'AME s'explique pour l'essentiel par la hausse des effectifs de ses bénéficiaires, et notamment des personnes déboutées du droit d'asile. Il est toutefois à noter que cette dynamique ne cesse de s'infléchir depuis 2013.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66488

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 octobre 2014](#), page 8515

Réponse publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4964